

# AUTURA

*Chartres*





La Basse Ville - Chartres

## Chartres

Un riche patrimoine historique au charme pittoresque

- ▶ **Cathédrale :**  
site classé patrimoine mondial de l'Unesco
- ▶ **Cité médiévale :**  
maisons à pans de bois, ruelles anciennes
- ▶ **Chartres en lumière :**  
d'avril à fin décembre

# MON QUARTIER

Située dans une rue confidentielle en plein renouveau entre deux bras de l'Eure, la résidence AUTURA bénéficie d'un environnement alliant commodités et confort de vie.

À deux pas de la promenade bucolique des bords de l'Eure dans la basse ville, vous profiterez des commerces de bouche de la rue Porte Guillaume tout en pouvant rallier aisément en bus la gare ou la place des Épars en 5 minutes.

Vos enfants aussi profiteront du quartier, notamment en rejoignant en quelques pas les établissements scolaires les plus réputés de la ville.

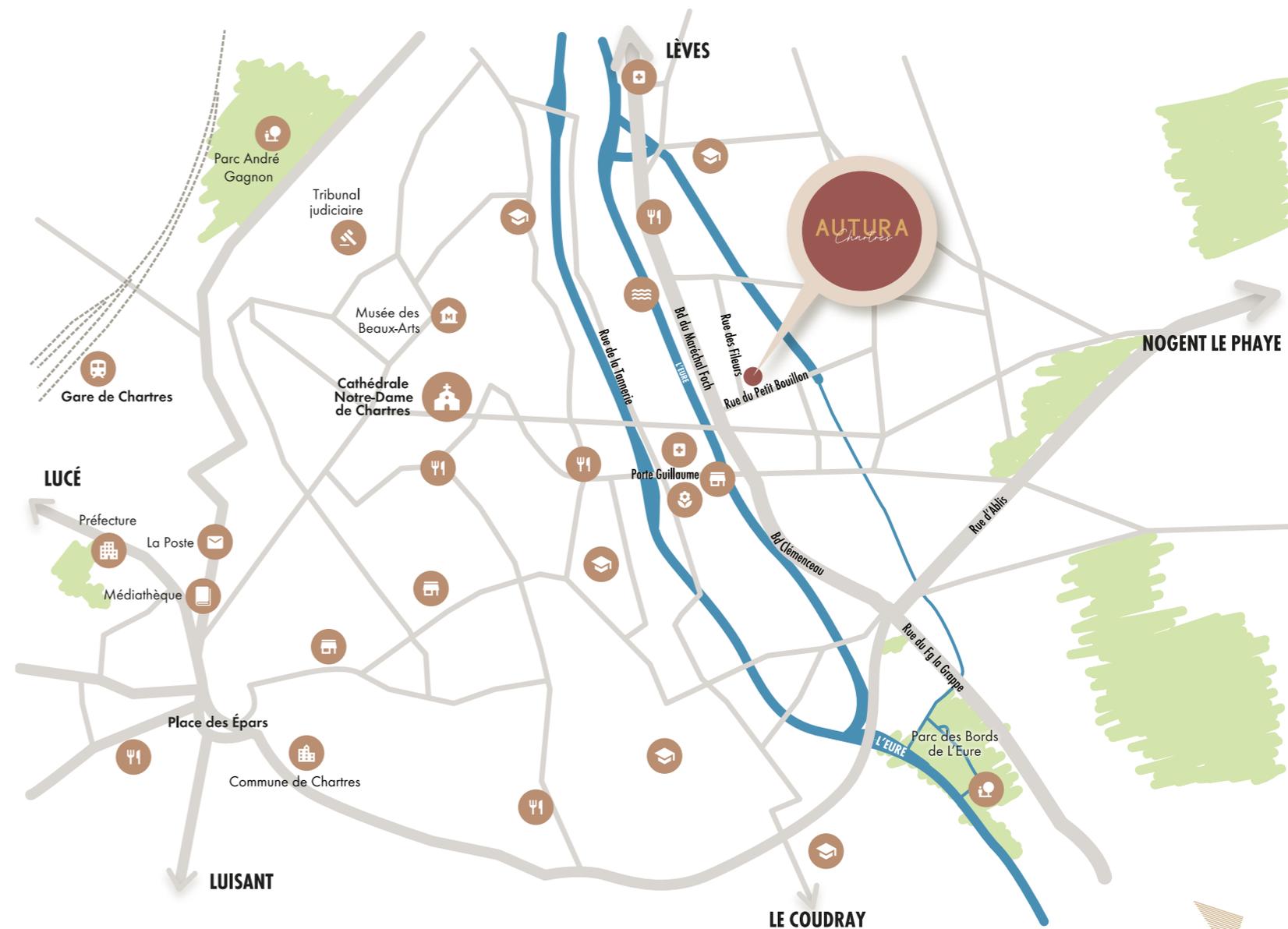
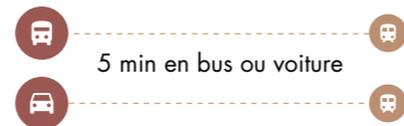
### ACCÈS AU RÉSEAU FILIBUS À PIED



### À PIED

- 5 min
  - Collège et lycée
  - Supermarché, boucherie
  - Restaurant
  - Pharmacie
  - Fleuriste
  - Bord de l'Eure
- 10 min
  - Cathédrale Notre-Dame de Chartres
  - École
  - Parc
- 15 min
  - Place des Épars

### ACCÈS À LA GARE SNCF



# LA RÉSIDENCE AUTURA

Au bord d'un bras de l'Eure nommé le Petit Bouillon, la résidence a naturellement pris le nom d'AUTURA, clin d'œil au nom gaulois de la rivière au bord de laquelle notre magnifique cité s'est développée.

L'architecte a voulu une résidence élégante, aux lignes contemporaines, où le bardage et la couverture ton brun viennent souligner les volumes et réinterpréter les maisons à pans de bois de la basse ville.

La résidence propose des maisons et des appartements conçus avec le souci permanent du confort des habitants, en proposant des espaces extérieurs généreux, une consommation énergétique réduite et des logements complètement aménagés (cuisine, placards...).

AUTURA, véritable bulle d'esthétisme et de confort au bord du Petit Bouillon, saura vous séduire pour habiter ou investir.

## Les appartements

13 appartements **T2**

9 appartements **T3**

3 appartements **T4**

## Les maisons

6 maisons **T4**





## LES PRESTATIONS

### LES LOGEMENTS



#### Équipements/rangements

- Salle de bain équipée avec receveur de douche extra-plat
- Cuisine aménagée (sauf T4)
- Placards aménagés
- Cellier au rez-de-chaussée (T4 uniquement)
- Volets roulants électriques



#### Extérieurs

- Vastes balcons ou terrasses pour chaque logement



#### Isolation et chauffage

- Chauffage et production d'eau chaude individuelle au gaz et thermostat d'ambiance
- Compteur de consommation individuelle pour l'électricité, le chauffage et l'eau
- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) conforme à la nouvelle norme RE2020



#### Sécurité

- Portes palières à âme métallique, serrure 3 points
- Vidéophone



#### Revêtements\*

- Carrelage grès cérame dans les séjours et pièces d'eau
- Lames vinyles effet parquet dans les chambres

\*Modifiables sur demande



### LA RÉSIDENCE

- Accès portail parking par télécommande
- 2 places de parking par logement
- Hall sécurisé par un vidéophone et un badge
- Local à vélo à prises dédiées à la recharge des vélos électriques
- Ascenseur

# VOTRE PARCOURS CLIENT EN 7 ÉTAPES

## Étape 1

### Signature du contrat de réservation

Votre projet immobilier est lancé ! Nous vous souhaitons la bienvenue chez Clares Immobilier. À la suite de la réservation, vous devez entreprendre la recherche de votre prêt immobilier.



Démarrage du chantier

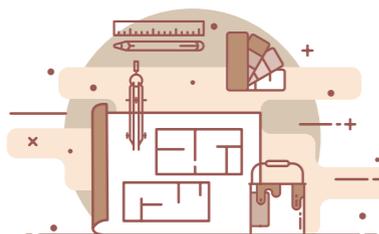
## Étape 2

### Rendez-vous chez le notaire pour la signature de l'acte authentique

Une fois votre offre de prêt validée, elle devra être transmise au notaire pour ensuite fixer la date du rendez-vous de signature de l'acte authentique. Un premier appel de fonds sera à régler lors de cette étape et les suivants en fonction de l'avancement du chantier.



2



Un interlocuteur privilégié

## Étape 3

### Personnalisation de votre logement

Votre Responsable Relation Client vous accompagne pour personnaliser le logement à votre goût (choix carrelage, faïence, parquet, vinyle...), et l'adapter à votre mode de vie (cloisons, électricité, plomberie...).



Travaux en cours



4



5

## Étape 5

### Assemblée générale, vote du budget, élection du syndic et conseil syndical

Clares Immobilier, syndic provisoire de l'opération, se fera assister d'un syndic professionnel pour organiser la 1<sup>ère</sup> AG de votre copropriété. Cette assemblée générale interviendra quelques mois avant la livraison afin de constituer le conseil syndical de votre copropriété.



Infos administratives

## Étape 4

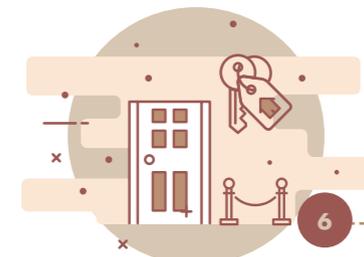
### Visite de fin de cloisonnement et du témoin décoré

Elle vous permettra de découvrir les volumes de votre logement, prendre des cotes et contrôler vos demandes de modifications de plan. Vous aurez la possibilité également de visiter l'appartement témoin décoré pour découvrir la qualité des prestations.

## Étape 6

### Livraison de votre logement

Vous réaliserez une visite d'état des lieux complet de votre logement. À l'issue de la visite, nous remettrons l'ensemble des moyens d'accès et documents relatifs à votre logement.



6



Invitation à la livraison

## Étape 7

### Accompagnement après la livraison

Clares Immobilier assurera le suivi SAV de votre logement pendant 1 an. Vous bénéficierez ensuite des garanties légales : la garantie biennale et la garantie décennale.



7



Votre satisfaction au coeur de notre priorité

C'est l'heure de l'emménagement





RENSEIGNEMENTS ET VENTE

**08 05 69 02 82**

(Appel local et gratuit)

**autura.clares.fr**

[1] Prêt à taux 0% octroyé pour l'achat ou la construction en résidence principale d'un logement neuf dans une résidence aux normes thermiques en vigueur ou ancien avec travaux sous conditions. Le prêt à taux 0% est réservé aux personnes physiques qui n'ont pas été propriétaires de leur résidence principale au cours des 2 années précédant la demande de prêt, dans la limite d'un plafond de ressources. Le montant et la durée du prêt à taux 0% varient en fonction de la zone géographique du logement et de la composition du foyer. Les ressources de l'acquéreur sont également prises en compte pour la durée du remboursement.

[2] Le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales. L'attention de l'acquéreur est attirée sur les risques afférents à un investissement locatif (ex. : non-respect des conditions d'octroi de l'incitation fiscale, y compris des conditions de mise en location, absence de locataire, loyers impayés, évolution défavorable du marché locatif) susceptibles d'entraîner la perte du bénéfice des incitations fiscales et/ou la remise en cause de l'équilibre financier de l'investissement.